AR PREFECTURE
016-200054047-20190627-2019_06_27_05-DE
Reçu le 03/07/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 16
Excusés-Absents : 11
Délégations : 05

Date de Convocation:
19 juin 2019

Date d'affichage :
19 juin 2019

Le 27 juin deux mil dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 juin 2019, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire**.

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, Adjoints, M. PAULET Didier, M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal ; Mme FLEURIAU Valérie, M. POINTIER Emeric, Mme VICTOR Nathalie, Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s / Absent(e)s:
M. GERMANEAU Gilbert, M. GAULTIER Emmanuel, M. VIGNAUD Jean-Michel, M. DEMONT Jean-Michel, M. GANTHEIL Robert, M. GOWLAND James, Mme LAFONT Cindy, M. LASCAUX Laurent, M. MASDOUMIER Pascal, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, Mme VIGNAUD Christine

Délégations :
M. GAULTIER Emmanuel à M. PONTCHARRAUD Michel, M. DEMONT Jean-Michel à M. DUPRÉ Jean-Noël, M. GANTHEIL Robert à Mme VILLEDARY Véronique, M. GOWLAND James à M. GUINOT Jean François, Mme VIGNAUD Christine à M. DESBORDES Pierre

Secrétaire de séance : M. POINTIER Emeric

2019/06/27
N° 05

5- Personnel Communal : Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de personnel entre le Handball Club du Confolentais et la Commune de Confolens

Les collectivités territoriales peuvent, lorsque les besoins du service le justifient, bénéficier de la mise à disposition de personnels de droit privé pour la réalisation d'une mission déterminée qui ne pourrait être menée à bien sans les qualifications techniques spécialisées détenues par ces personnels.

Dans ce cadre, je vous propose de signer une convention entre la commune et l'association du Handball Club du Confolentais afin de mettre à disposition de la Mairie de Confolens un animateur sportif pour la durée mentionnée dans la convention.

De ce fait, il procède à la lecture de la convention de mise à disposition précisant les conditions spécifiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de mise à disposition.
- Autorise M. Le Maire à signer ladite convention du 1er Septembre 2019 au 31 Août 2020.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 2 juillet 2019

MAIRIE DE CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens